

RÈGLES PARTICULIÈRES 2026

CHAMPIONNAT DE FRANCE SIDECAR CROSS ELITE



MOTO
FÉDÉRATION
FRANÇAISE

ARTICLE 1 - COUREURS ET PASSAGERS ADMIS

Peuvent prétendre participer à ce championnat tous les pilotes et passagers titulaires d'une licence NCO, LUE ou Internationale délivrée par la FFM.

Les épreuves des différents championnats de France FFM sont ouvertes aux participants de nationalité étrangère titulaires d'une licence annuelle délivrée par la FFM. Ils pourront figurer au classement cumulé du cycle d'épreuves auquel ils participent et concourir pour le titre de champion de France. Ces pilotes pourront également bénéficier des primes de résultat correspondantes.

Classes admises :

Machines au-dessus de 350cc jusqu'à 750cc 2 temps ou de 350cc à 1000cc 4 temps.

Ages :

Pilote : 16 ans minimum

Passager : 15 ans minimum

La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager

Délégué :

Goux Christian : 06.84.69.41.12

Engagements :

15 jours avant chaque épreuve, si le plateau n'est pas complet, les clubs auront la possibilité de faire participer des équipages composés de participants de nationalité étrangère titulaires d'une licence à la journée (5 maximum). Ces équipages « Wild-Card » ne marqueront pas de point dans le championnat et ne toucheront pas les primes d'arrivées mais seront classés à l'épreuve.

ARTICLE 2 - NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront déterminés par la liste émise par la FFM et valable pour toute la saison 2026 (voir article 6.3 du règlement Général).

ARTICLE 3 - FORMULE

Le Championnat de France de Sidecar Cross Elite 2026 se disputera au cours des épreuves de classement inscrites au calendrier.

ARTICLE 4 – SELECTION DES EQUIPAGES

La sélection des équipages qualifiés pour les manches s'effectuera après les essais chronométrés. En plus des 30 équipages qualifiés, 4 équipages réservistes seront retenus pour palier la défection d'équipes qualifiées.

➲ S'il y a jusqu'à 30 équipages :

Les essais chronométrés serviront à déterminer l'ordre d'entrée sur la grille de départ de **la manche qualificative**.

➲ S'il y a plus de 30 équipages :

Les équipages seront répartis entre deux groupes "A" et "B" en fonction de leur classement (classement de l'année précédente pour la 1ère épreuve et classement provisoire pour les autres épreuves). Les équipages non classés viendront ensuite par ordre numérique.

Les 15 équipages les plus rapides du Groupe A et les 15 équipages les plus rapides du Groupe B seront qualifiés.

Equipages de réserve :

Les 4 équipages de réserve sont sélectionnés de la manière suivante :

Premier réserviste : l'équipage non qualifié ayant réalisé le meilleur temps tout groupe confondu ;

Deuxième réserviste : l'équipage non qualifié ayant réalisé le meilleur temps dans l'autre groupe ;

Troisième réserviste : l'équipage non qualifié ayant réalisé le deuxième meilleur temps dans le groupe du premier réserviste ;

Quatrième réserviste : l'équipage non qualifié ayant réalisé le deuxième meilleur temps dans le groupe du deuxième réserviste.

Les changements de groupe sont interdits.

Si le nombre d'équipages à diviser est un nombre impair, le Groupe A comprendra un équipage de plus que le Groupe B.

Lorsqu'un passager, régulièrement engagé à une épreuve se trouvera indisponible sur blessure, avant ou pendant les séances d'entraînement, le pilote pourra prendre le départ des chronos avec un nouveau passager à la condition que :

- a) La blessure soit dûment constatée par le docteur de service et le délégué FFM ;
- b) L'identité du nouveau passager soit régulièrement enregistrée par le club organisateur après contrôle de la licence ;
- c) Ce nouveau passager ait effectué au moins deux tours de reconnaissance du circuit avec le pilote.

Suite à un accident ou à un problème mécanique, possibilité de reformer un équipage. Le pilote et le passager ont l'obligation d'avoir participé aux essais chronométrés avec leur ancien équipier.

Participation des équipages de réserve :

La décision de faire participer les réservistes aux manches sera prise 5mn avant chaque départ dans le cas où il manquerait un ou deux équipages dans le parc d'attente.

Un équipage de réserve qui n'était pas autorisé à prendre le départ de la première manche pourra, si nécessaire, prendre le départ dans les autres manches.

Les quatre équipages de réserve devront rester sur l'épreuve jusqu'à la fin de celle-ci.

ARTICLE 5 – DÉROULEMENT DES EPREUVES

ESSAIS :

Une séance d'essais libres et chronométrés **sera organisée**. Les essais sont obligatoires pour tous les pilotes et détermineront leur place sur la grille **pour la manche qualificative**.

DÉPART :

Les départs seront obligatoirement donnés sur 2 lignes de 15 machines.

MANCHE QUALIFICATIVE :

Les 30 pilotes qualifiés lors des essais participeront à une manche qualificative de 15 mn + 1 tour.

Cette manche qualificative déterminera la place d'entrée en grille des pilotes pour les deux manches et donnera lieu à une attribution de points pour les 15 premiers selon le barème suivant :

Place	Points	Place	Points	Place	Points
1 ^{er}	15	6 ^{ème}	10	11 ^{ème}	5
2 ^{ème}	14	7 ^{ème}	9	12 ^{ème}	4
3 ^{ème}	13	8 ^{ème}	8	13 ^{ème}	3
4 ^{ème}	12	9 ^{ème}	7	14 ^{ème}	2
5 ^{ème}	11	10 ^{ème}	6	15 ^{ème}	1

Les points de la manche qualificative ne seront pas pris en compte pour le classement de la journée.

Aucune prime ne sera versée pour la manche qualificative.

MANCHES :

- Durée :

Chaque épreuve de championnat de France de Sidecar Elite se disputera en deux manches de **20 minutes + 2 tours**.

Les manches devront être séparées par un intervalle de 1h15 mn minimum.

Les points seront attribués selon le barème défini à l'article 8.8 du règlement général motocross.

- Prix d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 280 € (140 € pour les équipages de réserve) augmentée des primes d'arrivée ci-dessous :

	€		€		€
1	180	6	80	11	35
2	150	7	70	12	30
3	120	8	65	13	25
4	110	9	55	14	20
5	95	10	45	15	15
Soit : 1.095 € x 2 = 2.190 €					

Total du plateau :

$$8.960 \text{ €} + 2.190 = 11.150 \text{ €}$$

La paye des pilotes devra se faire 30 min après l'arrivée de la 2ème manche.

ARTICLE 6 – CHRONOMETRAGE

Le chronométrage de l'ensemble du championnat se fera par transpondeurs. Les pilotes devront respecter l'Article 5.6 du Règlement Général Motocross.

ARTICLE 7 - HORAIRES

HORAIRES SUR 1 JOUR :

La veille de l'épreuve :

16h00	19h00	Contrôles Administratif et Technique
16h00		Visite du circuit

Le jour de l'épreuve :

1 Groupe :

06h45	07h45	Contrôles Administratif et Technique
07h45	07h55	Briefing Commissaires
08h00	09h55	Libre Organisateur
8h55		Briefing Pilotes
09h00	09h30	Séance d'essais libres (10mn) et Chronométrées (20mn)
09h35	09h40	Tests de départ
Libre Organisateur		
11h00	11h20	Manche Qualificative - 15 mn + 1 tour
Libre Organisateur		

2 Groupes :

08h00	09h55	Libre Organisateur
	8h55	Briefing Pilotes
09h00	09h25	Séance d'essais libres (5mn) et Chronométrées (20mn) – Groupe A
09h25	09h30	Tests de départ - Groupe A
09h35	10h00	Séance d'essais libres (5mn) et Chronométrées (20mn) – Groupe B
10h05	10h10	Tests de départ - Groupe B
		Libre Organisateur
11h00	11h20	Manche Qualificative - 15 mn + 1 tour

Manches :

14h00	Tour de reconnaissance
14h10	1 ^{ère} manche – 20 mn + 2 tours
	Libre Organisateur
16h30	Tour de reconnaissance
16h40	2 ^{ème} manche – 20 mn + 2 tours
17h10	Remise des Prix
17h25	Libre Organisateur
20h00	Fin de la manifestation

HORAIRES SUR DEUX JOURS :

La veille de l'épreuve :

11h00	19h00	Contrôles Administratif et Technique
	13h00	Visite de la piste
15h30	15h50	1 ^{ère} séance essais libres – 20 mn
17h00	17h20	2 ^{ème} séance essais libres – 20 mn

Le jour de l'épreuve :

07h30	08h15	Contrôles Administratif et Technique
	08h30	Briefing Commissaires
	08h55	Briefing Pilotes
09h00	09h30	Séance d'essais libres (10mn) et Chronométrées (20mn)
09h35	09h40	Tests de départ
		Libre Organisateur
11h00	11h20	Manche Qualificative - 15 mn + 1 tour
		Libre Organisateur
14h00		Tour de reconnaissance
14h10		1 ^{ère} manche – 25 mn + 1 tour
		Libre Organisateur
16h30		Tour de reconnaissance
16h40		2 ^{ème} manche – 25 mn + 1 tour
		Libre Organisateur

Pour les points non précisés au présent règlement, se reporter au règlement Général Motocross et au règlement Technique Motocross.